



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS No 28/08
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE FR. 37'000.--
EN VUE DE LA TRANSFORMATION EN PORTES
COULISSANTES DES ENTRÉES CÔTÉ JURA
DE LA MAISON DE COMMUNE

ANDRÉ FISCHER, MUNICIPAL RESPONSABLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de la rénovation de l'actuelle Maison de Commune, anciennement la ferme du château, un sas d'entrée a été prévu du côté de l'entrée de l'Administration communale et du Tea-room. Cette entrée comporte, de ce fait, deux portes, à doubles ouvrants.

La mise en valeur de ce bâtiment s'est faite dans le souci d'offrir des accès et surtout des facilités aux personnes à mobilité réduite, notamment en terme de sanitaires (WC pour handicapés) et de montée dans les étages (ascenseur). Il s'avère, qu'actuellement, une grosse difficulté réside dans le fait que ces doubles portes ne permettent pas de pénétrer de manière facilitée dans ces lieux. Ceci est également valable pour les usagers avec poussettes ou colis encombrants. De plus, ces portes étant souvent bloquées en position ouverte, la période hivernale amène de l'air froid dans les locaux et augmente les frais de chauffage.

Du côté de l'épicerie et du jardin d'enfants, une seule porte a été aménagée. Cette dernière pose, de la même manière, de sérieuses difficultés, notamment aux parents amenant leur enfant à la Farandoline, si ces personnes arrivent avec une poussette. Le problème d'ouverture prolongée des portes pose des soucis identiques à ceux cités ci-dessus.

2. Modifications envisagées

Le choix s'est porté sur le même type de portes que celle installée à la buvette des Abériaux, à savoir des portes vitrées, automatiques, à deux vantaux. Ces dernières donnent entière satisfaction aux usagers depuis leur installation.

3. Coûts

RECAPITULATIF GENERAL

Porte entrée principale administration	Fr.	9'491.--
Porte intermédiaire administration	Fr.	8'825.--
Porte entrée épicerie et jardin d'enfants	Fr.	9'016.--
Horloge de contrôle	Fr.	400.--
Installations et raccordements électriques	Fr.	4'000.--
Travaux de maçonnerie	Fr.	1'000.--
Divers et imprévus (~ 5%)	Fr.	1'600.--
Total H.T.	Fr.	34'332.--
TVA 7.6 % (arrondi)	Fr.	2'609.--
TOTAL GENERAL TTC ET CREDIT DEMANDE	Fr.	36'941.--

ARRONDI A	Fr.	37'000.--
------------------	------------	------------------

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 27/08 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 37'000.--**, en vue de la transformation en portes coulissantes des entrées côté Jura de la Maison de Commune,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 27/08 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 37'000.--**, en vue de la transformation en portes coulissantes des entrées côté Jura de la Maison de Commune,
- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 37'000.--**, pour la réalisation des travaux en question,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de **Fr. 3'700.--** par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 14 janvier 2008, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer